



L'emploi salarié saisonnier en Occitanie Une offre variée tout au long de l'année

En Occitanie, l'emploi salarié saisonnier est multiforme et pèse globalement peu, avec moins de 2 % de l'emploi salarié annuel en équivalent temps plein. Cependant, à certaines périodes de l'année et sur certains territoires, il peut représenter un volume d'emploi important. Ainsi, pendant les mois de juillet et d'août sur le littoral méditerranéen, lorsque l'activité saisonnière atteint son pic, l'emploi salarié saisonnier représente près de 12 % de l'ensemble des emplois salariés en équivalents temps plein mensuels de cette zone. Dans les secteurs de l'hébergement-restauration et de l'agriculture, l'emploi salarié saisonnier est plus important qu'en moyenne. Il pèse aussi davantage dans les zones d'emploi littorales, notamment dans celles de Céret et d'Agde-Pézenas.

Axelle Bonzi, Damien Dotta (Insee) avec la collaboration de Dominique Fiche (Directe) et de Pierre Brossier (Pôle emploi)

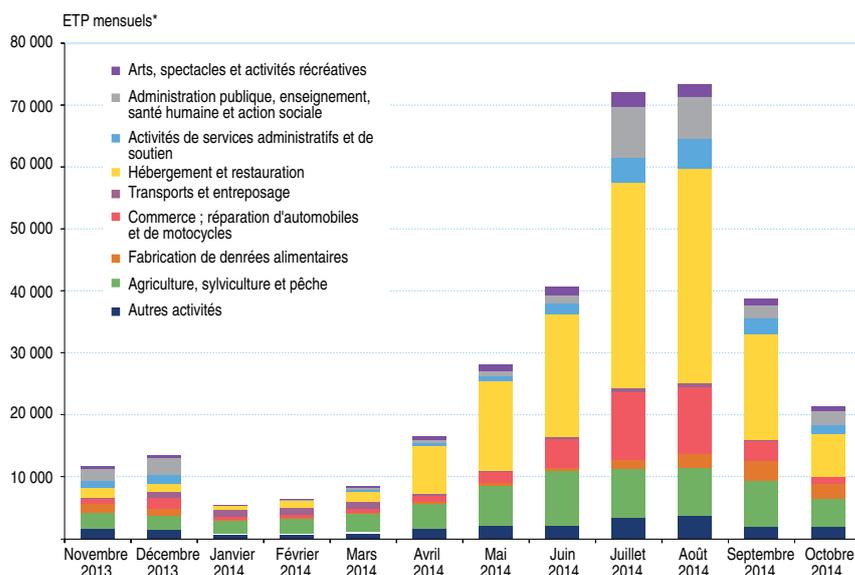
La nature et l'intensité de l'activité économique varient au cours de l'année : les entreprises ou les administrations ont besoin de main-d'œuvre supplémentaire pour répondre à des accroissements temporaires d'activité, liés au rythme des saisons, aux modes de vie collectifs (vacances d'été, achats de Noël, festivals...) ou encore aux remplacements temporaires de salariés durant les périodes de congés. Le recours à des emplois saisonniers en toute période de l'année et pour des secteurs variés (viticulture, commerce de jouets, vente de vêtements, production de spectacles, services à domicile, campings, restauration, ...) contribue ainsi au fonctionnement de l'économie locale.

234 000 contrats, soit l'équivalent de 28 000 emplois annuels à temps plein

Entre début novembre 2013 et fin octobre 2014, les entreprises occitanes ont recours à un peu plus de 234 000 contrats saisonniers hors intérim. Une partie des saisonniers signent plusieurs contrats au cours d'une même année. Sur la période, ce sont 195 600 personnes qui occupent un emploi saisonnier, hors intérim. En cumulant le

1 12 fois plus d'emplois saisonniers au pic du mois d'août qu'au mois creux de janvier

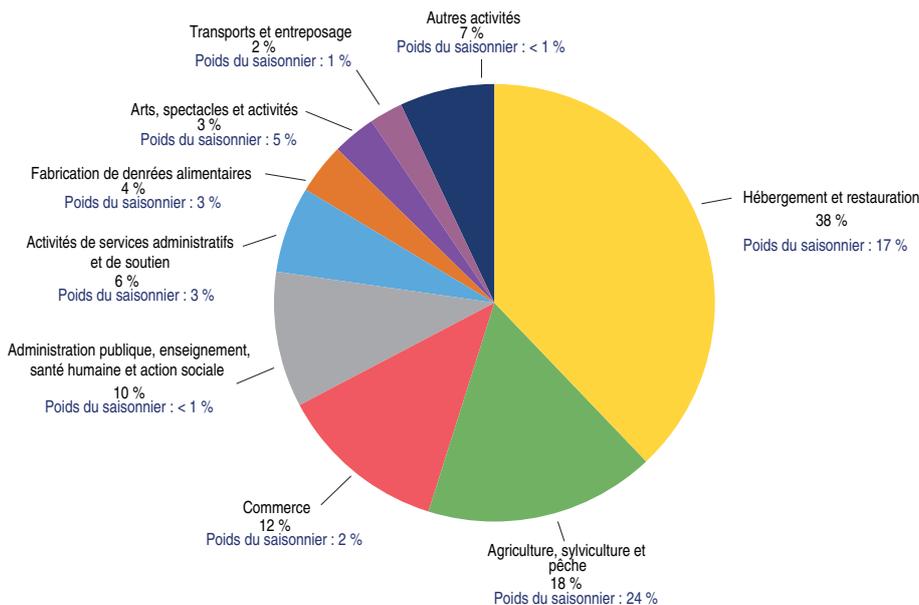
Nombre d'emplois saisonniers (ETP mensuels*) par mois et par secteur d'activité en Occitanie



* Un équivalent temps plein (ETP) annuel correspond à 12 ETP mensuels, soit une seule personne ayant travaillé 12 mois à temps plein ou 12 personnes ayant travaillé un seul mois à temps plein.
Lecture : au mois d'août, l'emploi saisonnier en Occitanie représente 73 300 équivalents temps plein (ETP) mensuels, dont près de la moitié dans l'hébergement-restauration.
Champ : emplois salariés saisonniers sur la période novembre 2013-octobre 2014, hors intérim
Source : Insee, DADS 2013 et 2014

2 Près de 4 emplois saisonniers salariés sur 10 dans l'hébergement et la restauration

Répartition des emplois salariés saisonniers (ETP annuels*) et poids dans l'emploi salarié total du secteur d'activité en Occitanie



* Un équivalent temps plein (ETP) annuel correspond à 12 ETP mensuels, soit une seule personne ayant travaillé 12 mois à temps plein ou 12 personnes ayant travaillé un seul mois à temps plein.
 Lecture : l'hébergement-restauration concentre 38 % des emplois saisonniers (ETP) ; l'emploi saisonnier représente 17 % des emplois (ETP) de ce secteur d'activité.
 Champ : emplois salariés saisonniers sur la période novembre 2013-octobre 2014, hors intérim
 Source : Insee, DADS 2013 et 2014

nombre d'heures déclarées associées à ces contrats, l'emploi salarié saisonnier représente 28 000 emplois en équivalent temps plein (ETP) annuel, soit 1,7 % de l'emploi salarié total annuel en ETP de la région.

L'activité saisonnière de la région se concentre entre avril et octobre, avec un pic marqué dépassant les 72 000 ETP mensuels¹ en juillet et en août (figure 1). Ce pic correspond à 76 000 contrats saisonniers en cours en juillet et 77 000 en août. Le surcroît d'activité en été est lié à l'attractivité touristique de la région. Les recrutements se font par des contrats courts concentrés en pleine saison estivale mais aussi par des contrats plus longs s'étalant au-delà de l'été et pouvant couvrir plusieurs mois du printemps à l'automne.

Des emplois saisonniers tout au long de l'année avec un très fort pic en été

Si, en Occitanie, l'activité saisonnière liée au tourisme est largement plus importante en été, certains secteurs d'activité ont recours à des contrats saisonniers à d'autres périodes de l'année. Ainsi, dans l'agriculture, des surcroûts d'activité s'étalent tout au long de l'année avec néanmoins une période plus creuse en hiver. Des besoins de main-d'œuvre supplémentaires se succèdent au cours des saisons et selon les spécialités agricoles : en début d'année pour la taille et la préparation des sols, en été pour les travaux de récoltes et à l'automne pour les vendanges et la cueillette de fruits. Les

¹ La notion d'équivalent temps plein (ETP) correspond au volume de travail exprimé en heures et rapporté à un horaire de référence. Il peut être mensuel ou annuel. La somme des ETP mensuels divisée par 12 correspond aux ETP annuels.

saisonnalités propres aux industries agro-alimentaires ont des répercussions importantes sur l'économie locale de juillet à décembre. En particulier, les conserveries de foie gras ou encore les confiseurs connaissent un surcroît d'activité important en fin d'année. En raison de l'attrait des stations de montagne, le secteur des transports qui comprend les remontées mécaniques connaît un pic d'activité en hiver, de novembre à fin avril, mais aussi durant les deux mois d'été en lien avec la fréquentation touristique et les déménagements.

Parmi les activités liées au tourisme, la saison s'étale d'avril à octobre pour l'hébergement et la restauration avec un pic marqué en juillet et août. Dans le commerce, la saison est plus réduite et se concentre de juin à septembre. De nombreux postes sont à pourvoir dans les arts et spectacles d'avril à octobre et dans les activités récréatives durant les deux mois d'été.

Outre le tourisme, la période d'été est propice à l'emploi de saisonniers pour faire face aux congés des salariés permanents. Ainsi, certains services aux entreprises, comme les activités de nettoyage, de surveillance et de garde, embauchent des saisonniers pour assurer la continuité du service. C'est le cas également dans les administrations publiques.

Plus de la moitié de l'emploi saisonnier dans l'hébergement, la restauration et dans l'agriculture

Sur la période étudiée (novembre 2013 à octobre 2014), le secteur de l'hébergement-restauration concentre à lui seul 38 % des emplois saisonniers annuels en Occitanie, soit

Peu de recours à l'intérim pour le recrutement des saisonniers

Si l'intérim est habituellement utilisé pour faire face à des besoins ponctuels de main-d'œuvre, les entreprises y ont peu recours pour le recrutement des saisonniers : l'intérim ne fournit que 6 % des emplois salariés saisonniers en Occitanie, sur l'année civile 2014. C'est néanmoins le double du poids de l'intérim dans l'ensemble de l'emploi salarié dans la région en équivalents temps plein annuels (3,2 %). L'industrie est le secteur faisant le plus appel à l'intérim saisonnier (près de 40 % du total). Dans l'industrie, la majorité des saisonniers intérimaires travaillent dans l'agroalimentaire et la fabrication de boissons, les autres sont employés notamment dans le recyclage des déchets et la fabrication de produits minéraux non métalliques. Seulement 10 % travaillent dans la construction, ce faible pourcentage s'expliquant notamment par l'arrêt des chantiers durant le mois d'août ou durant des périodes hivernales en raison des conditions météorologiques. Ils sont à peu près aussi nombreux dans le commerce. Le tertiaire occupe plus du tiers des intérimaires saisonniers dont plus de la moitié dans les secteurs du transport et de l'entreposage. En revanche, l'hôtellerie-restauration, secteur faisant le plus appel aux saisonniers, n'emploie que 3 % des intérimaires durant la saison estivale. C'est moins que les activités de ménage et d'entretien paysager.

Le mois de juillet est de loin celui où l'on recrute le plus d'intérimaires saisonniers, avec plus de 40 % des effectifs cumulés annuels concentrés sur ce seul mois, plus du double de juin et d'août. L'intérim saisonnier décroît ensuite très rapidement dès qu'on s'éloigne de la période estivale, malgré un pic d'activité dans les industries agroalimentaires en fin d'année.

Directrice Occitanie

10 700 emplois en équivalent temps plein sur l'année (figure 2). Ainsi, dans la région, près de 1 emploi salarié sur 6 du secteur est un emploi saisonnier. Vient ensuite l'agriculture qui regroupe 18 % de l'emploi saisonnier annuel régional, soit 5 000 ETP sur l'année et près de 1 emploi salarié sur 4 du secteur. Cette proportion importante est toutefois à relativiser, du fait que les non salariés, qui ne sont pas pris en compte ici, représentent plus de 7 personnes en emploi sur 10 dans l'agriculture. Dans la région, sur 10 emplois saisonniers annuels agricoles, près de 6 concernent l'arboriculture (2 800 ETP annuels) et 2 concernent la culture de la vigne – y compris les vendanges – (1 100 ETP annuels). Dans cette dernière activité, le nombre d'heures travaillées est faible et les contrats sont donc relativement nombreux mais de courte durée.

Le commerce concentre 12 % de l'emploi saisonnier en Occitanie, soit 3 500 ETP annuels. Si l'emploi saisonnier dans ce secteur est faible (2 % de l'emploi salarié du secteur en ETP annuels), il est fortement concentré dans les supermarchés et hypermarchés, qui offrent à eux seuls 1 emploi saisonnier sur 3. L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale regroupent près de 10 % des emplois saisonniers annuels de la région. Ces derniers pèsent cependant très

peu par rapport au volume d'emplois annuels de ces secteurs. L'administration publique et l'enseignement supérieur emploient 900 ETP saisonniers annuels, principalement pour remplacer les salariés pendant leurs vacances, embaucher des intervenants dans les activités de loisirs ou préparer les inscriptions dans les établissements d'enseignement supérieur durant l'été. Des emplois peuvent également être rattachés aux mairies dans les campings municipaux ou dans les stations de ski pour s'occuper des remontées mécaniques par le biais de régies. Dans le domaine de la santé, les maisons de retraite emploient 500 ETP saisonniers dans l'année.

Les services administratifs et de soutien regroupent 6 % des emplois saisonniers annuels de la région. Il s'agit principalement des services de nettoyage et de sécurité, mais aussi d'agences de voyages. La fabrication de denrées alimentaires représente 4 % des emplois saisonniers annuels régionaux, un peu plus que les arts, spectacles et activités récréatives (3 %). Les deux tiers de ces derniers emplois sont liés au spectacle vivant (théâtre, danse, festivals...) et aux activités de loisirs (parcs de loisirs, activités des plages, discothèques...). Enfin, les transports offrent 2 % des emplois saisonniers annuels, principalement liés à la gestion des téléphériques et remontées mécaniques en hiver et aux services de déménagement et de déplacements touristiques en été.

Le poids de l'emploi saisonnier varie selon les territoires

Dans les grands pôles d'emploi urbains de la région (Toulouse, Montpellier, Perpignan, Nîmes...), la part des emplois saisonniers est faible (figure 3). Les zones d'emploi constituées autour de ces pôles regroupent néanmoins le plus grand nombre de saisonniers : ces derniers sont surtout présents dans les zones d'emploi de Montpellier (4 400 ETP annuels sur la période novembre 2013-octobre 2014), Toulouse (2 900), Tarbes-Lourdes (2 700), Perpignan et Nîmes (autour de 2 400 chacune) et Montauban (1 800).

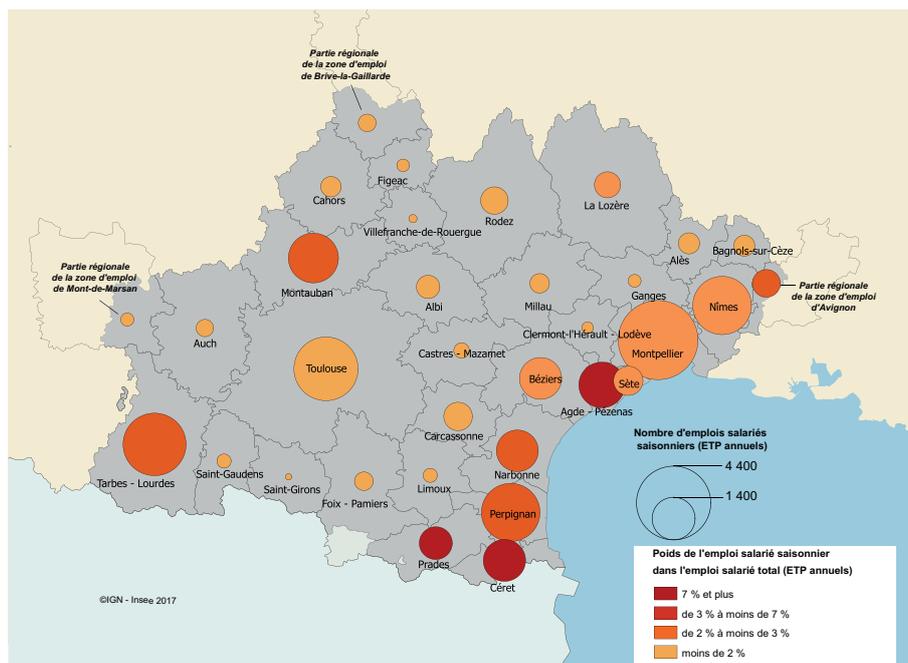
Dans la zone d'emploi de Montpellier, l'hébergement-restauration ainsi que les activités récréatives, artistiques et de loisirs sont les secteurs qui proposent le plus d'emplois saisonniers ; dans celle de Toulouse, ce sont plutôt les activités administratives et de soutien qui prédominent.

Dans les zones d'emploi couvrant le Massif central (La Lozère, Rodez et Millau), l'emploi saisonnier concerne essentiellement la saison d'été et les activités d'hébergement et de restauration, en lien avec un tourisme rural.

Dans les zones d'emploi des Pyrénées (Tarbes-Lourdes, Saint-Gaudens, Saint-Girons, Foix-Pamiers et Prades), l'emploi saisonnier pèse davantage pendant la saison estivale malgré une double saisonnalité été-hiver. Tarbes-Lourdes

3 Le littoral concentre un tiers de l'emploi salarié saisonnier de la région

Nombre d'emplois saisonniers (ETP annuels*) et part dans l'emploi salarié total par zone d'emploi en Occitanie



* Un équivalent temps plein (ETP) annuel correspond à 12 ETP mensuels, soit une seule personne ayant travaillé 12 mois à temps plein ou 12 personnes ayant travaillé un seul mois à temps plein.

Champ : emplois salariés saisonniers sur la période novembre 2013-octobre 2014, hors intérim
Source : Insee, DADS 2013 et 2014

bénéficie de l'attrait touristique religieux de la cité mariale. Dans cette zone d'emploi, outre les pèlerinages, les sports d'hiver et le thermalisme attirent aussi de nombreux touristes et génèrent ainsi des emplois saisonniers en nombre, notamment dans les commerces et l'hébergement-restauration.

La zone d'emploi de Montauban se distingue avec près de 80 % d'emplois saisonniers dans le secteur agricole (contre 17 % en Occitanie), principalement dans les vergers et les grandes cultures.

Enfin, la zone d'emploi de Nîmes offre des activités variées : 55 % des emplois saisonniers concernent l'agriculture, 14 % l'hébergement-restauration et 6 % les activités liées à l'art, aux spectacles et aux loisirs avec une prépondérance de contrats liés aux spectacles vivants. La zone d'emploi de Perpignan se distingue avec un volume d'emplois saisonniers relativement plus important du fait, outre son caractère urbain, de l'importance de ses territoires littoraux et ruraux.

Un emploi saisonnier sur trois dans les zones d'emploi du littoral

Les zones d'emploi de Sète, Agde-Pézenas, Béziers, Narbonne, Perpignan et Céret situées du nord au sud le long du littoral méditerranéen sont davantage concernées par l'emploi saisonnier, en raison d'une économie moins diversifiée. Ces territoires concentrent près de 30 % des emplois salariés saisonniers en équivalents temps plein annuels de l'Occitanie, alors qu'ils ne représentent que 15 % de

l'emploi salarié total en ETP annuels. Cette importance relative des emplois saisonniers s'explique par l'attractivité touristique de ces zones qui doivent s'adapter à une demande ponctuelle plus forte en particulier durant l'été.

Dans ces zones d'emploi littorales, le poids de l'emploi saisonnier en équivalents temps plein annuels est important et supérieur à la moyenne régionale (3,5 % contre 1,7 %), plus particulièrement dans les zones d'emploi de Céret (8,5 %) et d'Agde-Pézenas (8,4 %). En juillet-août, mois au cours desquels les volumes d'emplois saisonniers sont les plus élevés sur ces territoires, les emplois saisonniers représentent plus de 12 % des emplois salariés totaux de l'ensemble de ces zones en équivalents temps plein mensuels. Dans les zones d'emploi d'Agde-Pézenas et de Céret, ils regroupent même plus d'un quart des emplois pendant ces deux mois estivaux. Au-delà de ces zones d'emploi littorales, l'activité saisonnière est également très importante sur la zone de Prades, les emplois saisonniers représentant plus de 19 % des emplois de la zone durant ces deux mois. L'arboriculture ainsi que les activités liées aux sports d'hiver (téléphériques et remontées mécaniques) y offrent aussi de nombreux emplois saisonniers sur d'autres mois de l'année.

Sans surprise, les activités liées à l'hébergement-restauration concentrent l'essentiel des emplois saisonniers dans les territoires littoraux, avec 57 % des emplois saisonniers en ETP annuels (contre 38 % dans l'ensemble de la région). Sur 10 emplois saisonniers dans l'hébergement-restauration, 6 concernent la restauration et

Méthodologie

Il n'existe pas à proprement parler de contrat dit « saisonnier » dans le code du travail. Dans les faits, un emploi saisonnier peut prendre des formes très diverses : contrat à durée déterminée, spécifique ou non aux secteurs des hôtels, cafés et restaurants, contrat vendanges, contrat de travail intermittent ou encore mission d'intérim.

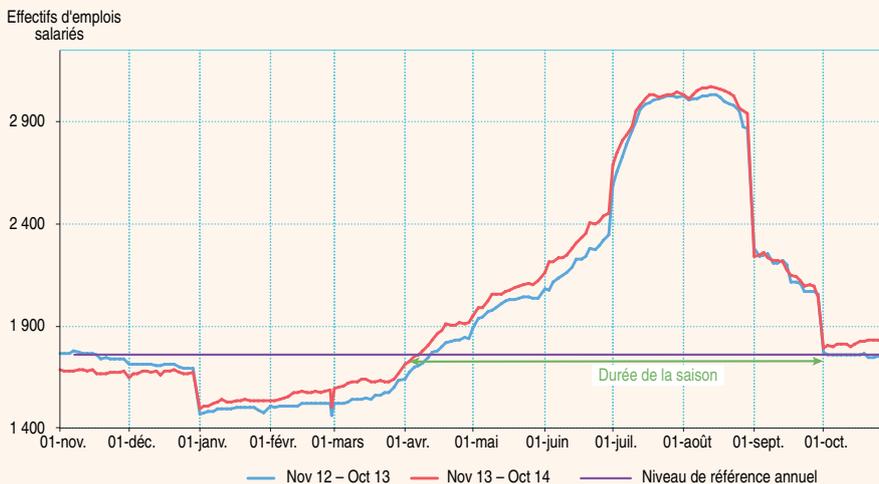
Pour mesurer l'emploi saisonnier salarié, les activités saisonnières sont repérées grâce au suivi de l'emploi quotidien sur deux ans par zone géographique et secteur d'activité. Une activité est qualifiée de saisonnière si le niveau maximal de son emploi à un moment de l'année est supérieur au niveau de référence de son emploi (1^{er} quartile de sa série annuelle d'emploi augmenté de 5 %). Cette condition doit être vérifiée sur deux années pour s'assurer de la récurrence des saisons. Afin de garantir une certaine robustesse, les saisons pour lesquelles la durée est trop courte et/ou les effectifs trop faibles ne sont pas retenues.

La période d'estimation s'étend de novembre 2013 à octobre 2014 afin de saisir les saisons d'été et d'hiver dans leur totalité. Le nombre d'emplois saisonniers salariés pour une saison correspond à l'ensemble des contrats dont la date de début et la date de fin sont incluses dans les bornes de la saison étudiée.

Ces volumes d'emplois saisonniers sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre selon les activités, en fonction par exemple des conditions météorologiques dans l'agriculture ou d'événements conjoncturels comme la grippe aviaire qui a affecté la production de foie gras...

Exemple : la restauration traditionnelle dans la zone d'emploi de Perpignan

Évolution quotidienne de l'emploi salarié dans la restauration traditionnelle dans la zone d'emploi de Perpignan en 2013 et 2014



Source : Insee, DADS 2013 et 2014

Entre novembre 2013 et octobre 2014, le niveau de référence de l'emploi salarié annuel (1^{er} quartile augmenté de 5 %) est de 1 740 postes salariés. Une saison est alors repérée de début avril à fin septembre. On comptabilise 1 782 postes de saisonniers débutés et terminés entre début avril et fin septembre, ce qui compte-tenu des volumes d'heures travaillées correspondants, représente 196 ETP annuels.

L'emploi intérimaire saisonnier (*encadré « Peu de recours à l'intérim pour le recrutement des saisonniers »*) est déterminé en mobilisant les fichiers mensuels de la Dares portant sur les contrats en intérim de Pôle emploi pour l'année civile 2014, en comptabilisant l'écart entre le pic saisonnier et le niveau de référence par activité, pour l'ensemble de la région Occitanie.

4 l'hébergement, principalement dans les campings. Il s'agit alors de contrats saisonniers relativement courts, la moitié d'entre eux durant moins de deux mois.

La zone d'emploi de Perpignan se distingue des autres zones de la côte languedocienne (hors celle de Montpellier) par une plus grande diversité de l'emploi saisonnier : un quart des ETP saisonniers annuels concerne l'agriculture, le spectacle vivant et les activités récréatives et de loisirs. Les zones d'emploi de Narbonne et de Béziers offrent également un nombre important de postes saisonniers dans l'administration publique et l'enseignement. ■

Plus d'un projet de recrutement sur deux est lié à une activité saisonnière en Occitanie

L'enquête sur les besoins en main-d'œuvre (BMO), réalisée chaque année par Pôle emploi auprès de 160 000 établissements, recense plus de 187 600 intentions d'embauche en Occitanie pour l'année 2017. Parmi elles, la moitié sont liées à une activité saisonnière, soit 95 300 projets de recrutement. Cette proportion est nettement plus marquée qu'au niveau national, la part des projets de recrutement saisonnier parmi l'ensemble des projets s'élevant à 39 % en France. Les activités agricoles ou touristiques plus développées sur certains territoires d'Occitanie expliquent en grande partie cet écart.

Au sein de la région, le caractère saisonnier des intentions d'embauche diffère beaucoup d'un territoire à l'autre. Ainsi, les Pyrénées-Orientales, le Tarn-et-Garonne, l'Aude ou encore le Gers figurent parmi les départements où la proportion de projets de recrutement saisonnier est la plus élevée avec des taux proches des 70 %. À l'inverse, la Haute-Garonne présente la proportion la plus faible de la région (22 %).

Les métiers liés à l'hôtellerie-restauration (30 850 projets de recrutement) et à l'agriculture (30 550) conduisent à des recrutements saisonniers. Ainsi, les « viticulteurs, arboriculteurs, cueilleurs », « agriculteurs salariés agricoles », et « maraîchers, horticulteurs salariés » figurent parmi les métiers saisonniers les plus plébiscités par les employeurs potentiels. De même, les « serveurs de cafés, de restaurants », « employés de l'hôtellerie », « cuisiniers », figurent en bonne place parmi les métiers saisonniers les plus recherchés dans la région.

Pôle emploi Occitanie.

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline JAMET

Rédactrice en chef :
Michèle EVEN

Mise en page et impression :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)
ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2017

Pour en savoir plus

- « L'emploi salarié saisonnier en Occitanie – Entre activité à part entière et complément », *Insee Analyses Occitanie* n° 50, septembre 2017
- « Zone de montagne touristique pyrénéenne : 1 emploi salarié sur 6 est touristique », *6 Pages Insee Midi-Pyrénées* n° 150 et *Repères Synthèse pour l'économie du Languedoc-Roussillon* n° 3, avril 2013
- « L'emploi saisonnier : enjeux et perspectives », *France Stratégie*, mai 2016

